



PV de réunion du conseil municipal du 9 mars 2026

Présents : Gilles ORY, Gérard BAULIEU, Patrick VUILLIER, Didier MOREAU, Laëtitia PETITJEAN, Pascal JANUEL, Pascal DIMANCHE (procuration à Gilles Ory pour les points 5 et 8), Agnès RAGOT, Bruno CATTENOZ, Alan BLANCHOU, Stéphane MAGNIN, Jean-Philippe MILLE
Absents excusés : Catherine POLETTI-COTTON, Olivier CHEGNION.

Approbation du PV de la réunion du conseil municipal du 3 février 2026. **Pour : 12**

Nomination d'un secrétaire de séance. M. Patrick Vuillier. **Pour : 12**

1-Vote du compte financier unique (CFU) 2025 de la commune

Monsieur le maire présente le CFU comme suit :

Fonctionnement	Montants	Investissement	Montants
Recettes	619 575,65	Recettes	390 780,35
Dépenses	461165,71	Dépenses	580 940,46
Excédent 2025	158 409,94	Déficit 2025	-190 160,11
Report année 2024	291 620,39	Excédent 2024	17 668,57
Résultat (excédent) 2025	450 030,33	Résultat (déficit) 2025	-172 491,54

Soit un résultat total du compte financier commune 2025 de 450 030,33 – 172 491,54

= 277 538,79 €.

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pascal Dimanche, 1^{er} adjoint, approuve le compte financier unique commune 2025.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2-Vote du Compte Financier Unique lotissement 2025

Pas de mouvements de comptes en 2025.

Report de résultats valorisant les stocks comme suit :

Fonctionnement +56 129,48

Investissement : -53 336,35

Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote, le Conseil Municipal, sous la présidence de M ; Pascal Dimanche 1^{er} adjoint, approuve le compte financier unique lotissement 2025.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

3- Affectation des résultats Commune sur le budget 2026.

Le conseil municipal décide d'affecter :

Au compte 002 (section fonctionnement) : + 387 818,13 euros

Au compte 001 (section investissement) : - 172 491,54 euros RAR(Restes à Réaliser) : +110 279,34

Compte 1068 : + 62 212,20

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

4- Affectation des résultats lotissement sur le budget lotissement 2026.

Le conseil municipal décide d'affecter :

Au compte 002 (section fonctionnement) : + 56 129,48 euros

Au compte 001 (section investissement) : - 53 336,35 euros

Pas de RAR (Restes à Réaliser).



5- Vote des taxes locales :

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales. Il propose de majorer les taux de 3% comme suit :

Taxes locales	Bases 2026	Taux votés 2026	Produits 2026 €
Taxe Foncière (Bâti)	775 500	39,83	308 882,43
Taxe Foncière (non Bâti)	24 200	30,14	7293,35
Taxe habitation résidences secondaires	46 500	13,68	6 360,46
Coefficient correcteur			8 526
Total des produits			331 062,23

Pour : 8 Contre : 3 Abstention : 1

6- Vote du budget Commune 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 commune au conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal vote l'équilibre du budget comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	941 446,27	400 519,32
Recettes	941 446,27	400 519,32

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

7- Vote du budget Lotissement 2026

Monsieur le Maire présente le budget 2026 lotissement au conseil municipal.

Après débat, le conseil municipal vote l'équilibre du budget comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	111 673,70	109 172,70
Recettes	174 066,83	109 172,70

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

8-Tarifs publics 2026

Après délibération, le conseil municipal vote les tarifs publics suivants :

Libellés	€
Location salle des fêtes le W.E	250
Location salle des fêtes pour apéritif, soirée ...	125
Location vaisselle	50
Caution salle des fêtes	1 000
Droit stationnement ventes m2/jour	20
Location garage, le mois	45
Location distillerie, cidrerie, résident par jour	20
Location distillerie, cidrerie, extérieur par jour	30
Concession cimetière 30 ans au m2	100
Concession cimetière 50 ans au m2	150
Concession cimetière - perpétuité au m2	300
Prix caveau 2 places	2 500
Prix caveau 4 places	3 000
Prix caveau-urne	600

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0



9- Fonds de concours à Grand Besançon Métropole pour des travaux d'aménagement et sécurité secteur école-mairie

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du transfert au 1er janvier 2019, de la compétence Voirie, Parcs et Aires de Stationnement à la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole, il a été convenu, dans une logique de souplesse, de proximité et donc dans un souci de programmation ascendante des investissements, que les communes pouvaient verser des fonds de concours pour toute opération engagée par la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et concernant les opérations de requalifications et créations de voiries.

Pour le programme 2026, il est prévu la réalisation de l'opération d'aménagement des rues du val de L'Ognon et Roland Mesnier (secteur école-mairie) comprenant les travaux suivants et leurs coûts estimatifs correspondants :

- Travaux de VRD :	468 000 € HT
- Maitrise d'œuvre :	14 000 € HT
- Eclairage public :	25 000 € HT
- Divers :	46 800 € HT
TOTAL :	553 800 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal donne son accord pour le versement d'un fonds de concours à GBM dans la limite de 26,6 % du montant hors taxes de l'opération citée ci-dessus, et estimée ce jour à 147 310 € hors taxes.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

10- Vente du bâtiment de l'ancienne mairie, 2 rue du Château.

Monsieur le maire présente l'offre de monsieur et madame GOUYER d'un montant de 77 500 €.

Il rappelle que ce bâtiment affecté précédemment à un service public (déclassé par délibération du 18 décembre 2025) doit faire l'objet d'un permis de construire pour changement de destination dès lors qu'il fait l'objet d'une autre utilisation (ex : logement, bureau professionnel...)

Il précise que dans cette hypothèse le pétitionnaire devra fournir une place de stationnement par logement et ce conformément au règlement du PLU.

Après débat, le conseil municipal accepte l'offre de monsieur et madame GOUYER et autorise le maire à signer tous documents propres à cette vente.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 1

11- Avenant GIRARD menuiseries

Dans le cadre du marché de travaux de construction du bâtiment de mairie, des travaux supplémentaires ont été demandés à l'entreprise de menuiserie GIRARD pour un montant de 1 002 € ht.

Ces travaux font l'objet du présent avenant comme suit :

Marché initial : 33 021 €

Avenant n°1 : 950 €

Avenant n°2 : 1 002 €

Incidence des avenants : 1 952 € soit 5,91%

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

12- Bâtiment de mairie : lot menuiseries extérieures

M. le maire informe le conseil municipal de l'envoi de deux courriers en recommandé, relatifs à la fourniture et pose de volets roulants à l'entreprise CONTOZ, titulaire du lot.

Il précise que cette entreprise ne respecte plus ses engagements et que son absence d'intervention entraîne une résiliation pour faute, conformément à l'article 50-3-1 du CCAG-Travaux.

Pour permettre l'achèvement de l'opération, un marché de substitution sera conclu avec un autre opérateur économique. Les éventuels excédents de dépenses résultant de ce nouveau marché seront mis à la charge de l'entreprise CONTOZ.



13- Subvention au comité des fêtes

Le conseil municipal vote une subvention au Comité des fêtes pour l'organisation du Noël des enfants et le repas des séniors à hauteur de 2 200 €.

Agnès Ragot et Pascal Januel, conseillers intéressés ne prennent pas part au vote.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

14- Subvention à l'amicale des donneurs du sang de Devecey et ses environs

Le conseil municipal vote une subvention à l'amicale des donneurs de sang de Devecey et ses environs d'un montant de 100 €.

Agnès Ragot, conseillère intéressée ne prend pas part au vote.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

15- Vente d'herbes à M.Guyez

Le conseil municipal accepte de recouvrir la somme de 82,01 € pour l'année 2026 auprès de monsieur Guyez Hervé (GAEC de Champé) pour la vente d'herbes. Cette vente est reconduite annuellement mais ne s'apparente en aucun cas à un bail oral ou écrit.

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

16- Divers

Le Président du SIVOS informe les élus d'un problème de sureffectif lors du transport des élèves à la sortie des cours, le soir, à l'école de Bonnay.

Le transporteur doit respecter strictement le nombre de places assises.

Les services organisateurs rappellent que les titres alloués aux enfants ne sont pas destinés à la fréquentation du périscolaire.